

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2022

SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 14 octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Vallée-de-Ronsard légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans la Salle Polyvalente de Couture-Sur-Loir selon les dispositions de l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Philippe MERCIER.

Date de la convocation : 6 octobre 2022

Présents : M. Philippe MERCIER, Mme Nicole GOYARD, M. Patrick COCHONNEAU, Mme Mireille BONZI, M. Bernard POITOU, Patrick LETOR, MME Véronique FURON, M Mickaël WAGEMANS, Mme Nicole TINTAUD, M. Jean-Philippe MAUVENU (Visio), M. Alexandre COCHONNEAU, M. David MARTINS (Visio), Mme Claudine VIDAL, M. René LACHASSAGNE, Mmes Annick GUILLEMAN, Annie JALLET et Alicia BENEVAUD

Absents excusés ; M. Frédéric HERVE a donné pouvoir à M Mickaël WAGEMANS, Mme Nathalie LAFAYE

Secrétaire de séance : M. Patrick COCHONNEAU

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation des Comptes-Rendus des 03/06 et 07/07**
- 2) **Décision Modificative**
- 3) **Déploiement du dispositif de visioconférence avec les agents des impôts dans les Mairies**
- 4) **Désignation du Correspondant Incendie - Secours**
- 5) **Renomination de la rue Pasteur**
- 6) **Circulation Rue Marie Dubois**
- 7) **Présentation CAUE**
- 8) **Désignation de 6 représentants du conseil pour la future association culturelle**
- 9) **Questions diverses : Avancement du dossier Boulangerie, Vidéo Projecteur, proposition de noms pour les salles de Couture**

La séance débute à 20h40.

Il est demandé de transmettre plus rapidement les Comptes-rendus de Conseils.

1. Approbation des Comptes Rendus des 3 juin et 7 juillet

Les 2 comptes rendus n'appellent aucune observation de la part du Conseil Municipal

2. Décision Modificative

A mesure de l'exécution du budget, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements

Dépenses d'investissement :

Chapitre 20 :

- Compte 2031 – Frais d'études	+ 24 000,00 €
- Compte 2033 – Frais d'insertion	+ 900,00 €
- Compte 2188 – Autres Immobilisations Corporelles	- 24 900,00 €

Monsieur le Maire,

PROPOSE :

- D'accepter les modifications de crédits tels que présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'accepter les modifications de crédits tels que présentés ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à signer tout acte s'y rapportant

3. Déploiement du dispositif de visioconférence avec les agents des impôts dans les Mairies

Vu la convention relative à l'acquisition et au financement de matériels informatiques dans le cadre du projet de déploiement de la visioconférence au profit des publics éloignés du numérique, intervenue entre l'Etat, la direction départementale des finances publiques et Territoires Vendômois ;

Considérant que dans le cadre du déploiement du dispositif de visioconférence avec les agents des impôts dans les mairies des communes parties-prenantes, la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois a acquis des matériels informatiques qui seront cédés gracieusement aux communes, par le biais d'un acte de cession intervenant après délibérations concordantes des communes et de l'EPCI.

Considérant que la commune de Vallée de Ronsard a souhaité disposer des matériels informatiques nécessaires à l'accueil de rendez-vous en visioconférences des usagers avec les services des impôts ;

Monsieur le Maire,

PROPOSE :

- D'approuver les termes de l'acte de cession à intervenir entre Territoires Vendômois et la commune de Vallée de Ronsard
- De l'autoriser à signer l'acte de cession après délibérations concordantes de la commune et de l'EPCI, et tous les documents ou actes nécessaires à la mise en œuvre de cette cession.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- D'approuver les termes de l'acte de cession à intervenir entre Territoires Vendômois et la commune de Vallée de Ronsard
- D'autoriser le Maire à signer l'acte de cession après délibérations concordantes de la commune et de l'EPCI, et tous les documents ou actes nécessaires à la mise en œuvre de cette cession.

4. Désignation du Correspondant Incendie-Secours

L'article 13 de la loi n° 20211520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers professionnels, dite loi Matras, prévoit la mise en place d'un correspondant incendie et secours dans les conseils municipaux où n'ont pas été désignés un conseiller ou un adjoint chargé des questions de sécurité civile.

Le correspondant incendie et secours, dont les fonctions s'exercent sous l'autorité du maire, est investi d'un rôle de sensibilisation et d'information des habitants et du conseil municipal. Il constitue aussi un point de contact pour les préfetures et les services départementaux d'incendie et de secours.

Le correspondant incendie et secours devra être désigné à chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Monsieur le Maire,

PROPOSE :

- De désigner un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De désigner Monsieur Patrick LETOR correspondant Incendie-Secours pour la Commune de Vallée-de-Ronsard

5. Renomination de la Rue Pasteur

Lors des réunions publiques sur l'adressage, il a été demandé s'il était possible de changer le nom de la Rue Pasteur et de lui donner un nom en référence à l'histoire de la commune et plus particulièrement à RONSARD.

Monsieur le Maire,

PROPOSE :

- De renommer la rue Pasteur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De renommer la rue Pasteur en rue Marie Dupin

6. Circulation Rue Marie Dubois

Dans le cadre du plan global de circulation dans la partie agglomération de Couture-Sur-Loir. Le conseil municipal avait autorisé la modification du sens de circulation dans la Rue Marie Dubois, lors du Conseil du 13 avril.

Une expérimentation a été proposée et mise en place du 4 mai au 30 septembre puis prolongée jusqu'au 23 octobre avec un sens unique dans le sens Route de Tréhet vers le Centre-Bourg.

Monsieur le Maire,

PROPOSE :

- De continuer l'expérimentation du sens unique mais en sens inverse soit du centre-bourg vers la Route de Tréhet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De réaliser un test dans le sens Centre Bourg vers Tréhet
- Cette expérimentation se fera du 24 octobre 2022 au 28 février 2023. La décision définitive du sens de circulation interviendra à la suite de cette deuxième phase.

Il est prévu la mise en place de compteur dans les rues adjacentes afin de mesurer l'impact de ce test.

7. Présentation CAUE

Présentation diagnostic sur le patrimoine Paysager et patrimonial réalisé par le CAUE faisant suite à la réunion de travail du 24 août.

Monsieur le Maire propose un phasage afin de poursuivre et engager ces futurs aménagements :

- Traitement des venelles en régie courant 2023. Les travaux seront accompagnés d'une demande de subvention DDAD et mobilité douce (voies douces)
- Aménagement du carrefour et du parking devant la Mairie. Consultation et sélection d'un architecte paysagiste en 2023 pour aménagement en 2024.
- Consultation et sélection d'un maître d'œuvre pour travaux sur la RD 10 et le Carrefour (devant la Mairie de Couture) en 2024 et pour le Carrefour entre le Cimetière et la Rue Marie Dupin en 2025.

8. Désignation de 6 représentants du Conseil pour la future association culturelle

Dans le cadre de la création de la future association à vocation festive et culturelle. Les statuts qui seront proposés lors de l'assemblée générale constituante stipuleront la présence de deux collègues au sein du Conseil d'Administration. Il y aura un collègue avec 6 représentants d'élus et 6 représentants de la société civile.

Monsieur le Maire,

PROPOSE :

- De désigner les 6 représentants d'élus

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De désigner Véronique FURON, Alexandre COCHONNEAU, Nicole GOYARD, Alicia BENEVAUD, Mireille BONZI et Nicole TINTAUD représentants de la Collectivité au sein de la future association culturelle.

9. Questions Diverses

- Avancement du dossier Boulangerie

Le marché public a été lancé. La date limite de dépôts des offres est fixé au 24 octobre 2022. L'ouverture des plis se fera le 25 octobre 2022. Le permis de construire est accepté.

- Vidéoprojecteur salle Beaux Soleils

Un devis a été demandé auprès de la Société AXN notre prestataire informatique. Il se monte à 3 450,00 €HT. Il est à noter que l'installation est prise en charge dans le cadre du contrat de maintenance.

- Vente Tracteur Renault 751S

Lors d'un précédent conseil, il avait été demandé de chercher une boîte de vitesse d'occasion afin de réparer le tracteur, le devis présenté semblant disproportionné au vu de la valeur du Tracteur (8 078,00 €HT pour un matériel de 1981). Le Conseil Municipal propose donc de vendre le tracteur. Une affiche informant de la vente sera déposée dans les panneaux d'affichages de la commune.

Remise des offres pour le 4 novembre 2022.

- Compteur électrique de la Salle Polyvalente

Le compteur électrique est en EJP. Le conseil s'interroge sur la nécessité et l'utilité de ce compteur. EDF doit être contacté pour en discuter et leur demander une proposition pour un compteur classique.

Le prochain conseil municipal est prévu le 7 novembre 2022 à 20h00 à la Salle Polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 14 octobre 2022 à 23h30.

Le Maire,
Philippe MERCIER